

Le simple fait de participer aux activités de l'accueil de loisirs Agora implique l'acceptation du présent règlement.



REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024

L'ACCUEIL DE LOISIRS 3/13 ANS MAISON GEORGE SAND – ÉCOLE LA CHARTONNIERE

L'inscription au secrétariat

Les inscriptions ont lieu uniquement pendant les temps d'ouverture du secrétariat.

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont contraints de faire respecter un taux d'encadrement. Les places disponibles pour les différents services sont limitées. Les inscriptions seront traitées en fonction des critères de priorités et par ordre d'arrivée. **Toute demande d'inscription doit être validée par nos services. Tout enfant non inscrit sur les listes ne sera pas accepté et sera laissé sous votre responsabilité.**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone et devra s'effectuer aux dates proposées ou par rdv.

Les modalités d'inscription

Constitution du dossier administratif

Un dossier d'inscription comprenant pour chaque enfant :

- Une fiche sanitaire
- Une fiche de renseignements
- Une fiche d'inscription
- Attestation CAF ou MSA ou dernière fiche d'imposition (en cas d'impossibilité de fournir l'un de ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué).
- Photocopie du carnet des vaccinations à jour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- PAI s'il y a lieu
- Attestation responsabilité civile

Est à retourner dûment complété avec les documents obligatoires à : secretariat@agoragleize.fr

Les inscriptions pour les vacances scolaires se font à dates précises, 3 à 4 semaines avant le début de chaque période de vacances.

Les inscriptions en cours d'année restent possibles, sous réserve de place. Le délai de traitement **d'un nouveau dossier** en cours d'année est fixé à 1 semaine. Toutes les activités sont soumises à des inscriptions obligatoires et tarifées.

L'admission de l'enfant ne pourra être effective que si vous êtes **à jour de votre situation financière et que l'enfant a reçu les vaccins obligatoires**. Le directeur devra s'assurer du suivi du calendrier vaccinal pour chaque enfant.

L'inscription est ferme et définitive sur présentation d'un dossier complet et après paiement du montant de l'adhésion annuelle et de la prestation choisie.

Les inscriptions se déroulent uniquement en présentiel à dates précises en fonction des critères de priorités :

- ✚ 1^{er} jour : Les enfants de 3 à 13 ans domiciliés et/ou relevant des écoles de Gleizé, déjà inscrits aux services de l'Agora pendant l'année scolaire en cours.
- ✚ 2^{ème} jour : Les enfants de 3 à 13 ans domiciliés et/ou relevant des écoles de Gleizé, nouveaux inscrits.
- ✚ 3^{ème} jour : sans conditions particulières

Les temps d'accueil :

Les mercredis :

- Inscription en journée ou demi-journée avec ou sans repas
- Inscription régulière ou occasionnelle
- Délai de prévenance : jusqu'au vendredi 17h30 précédant le mercredi souhaité
- Toutes absences non prévenues et hors délai seront facturées.

Les accueils se font de la manière suivante :

Organisation :

- **Entrées : 7h30-9h, 11h30-12h, 13h30-14h.**
- **Sorties : 11h30-12h, 13h30-14h et 16h30-18h30.**

Lieux d'accueil :

7h30 à 8h30	Tous les enfants sont accueillis à la maison George Sand, 436 rue George Sand
8h30 à 9h	3 – 6 ans : à l'école maternelle, 355 Rue George Sand 6 -12 ans : à la maison George Sand
16h30 – 18h	3 – 6 ans : à l'école maternelle, 355 Rue George Sand 6 -12 ans : à la maison George Sand
18h – 18h30	Pour tous les groupes, à la maison George Sand, 436 rue George Sand

Afin de ne pas nuire au fonctionnement il est nécessaire de choisir une demi-journée au lieu de venir hors des heures mentionnées.

L'organisateur ALSH AGORA se laisse le droit de modifier une inscription si celui-ci constate que l'usage des services n'est pas conforme à l'inscription initiale.

D'une manière générale et pour tous les accueils, en cas d'absences injustifiées répétées, le directeur prendra contact avec la famille. L'inscription de l'enfant pourra être reconsidérée.

la facturation sera retirée en cas de présentation d'un certificat médical fourni sous 8 jours. Au-delà de cette échéance la facturation sera maintenue

Les vacances scolaires :

- Inscription en journée complète uniquement
- Pendant les périodes d'inscriptions définies : 3 semaines avant les vacances concernées.
- **Les modifications, annulations ne sont pas possibles après réception de la fiche d'inscription.**

Pour les besoins d'une activité ou du fait d'une sortie organisée, les horaires peuvent être modifiés à l'initiative de l'accueil de loisirs. Les parents en étant informés via le programme d'activités ou par mail.

Les accueils se font de la manière suivante :

Organisation :

- **Entrées : 7h30-9h**
- **Sorties : 16h30-18h30**

7h30 à 8h30	Tous les enfants sont accueillis à la maison George Sand, 436 rue George Sand
8h30 à 9h	3 – 6 ans : à l'école maternelle, 355 Rue George Sand 6 -12 ans : à la maison George Sand
16h30 – 18h	3 – 6 ans : à l'école maternelle, 355 Rue George Sand 6 -12 ans : à la maison George Sand
18h – 18h30	Pour tous les groupes, à la maison George Sand, 436 rue George Sand

Règlements

➔ Les mercredis

La facturation est réalisée en fin de chaque mois en fonction du nombre de présences et en fonction du quotient familial. Les factures sont communiquées par mail entre le 10 et le 15 du mois suivants.

➔ Les vacances scolaires

La facturation se fait au nombre de présences durant la période concernée en fonction du quotient familial et le règlement est à effectuer **lors de l'inscription**.

Le règlement s'effectue par :

- Chèque bancaire à l'ordre Agora.
- Espèces
- Chèques ANCV (mercredis et vacances scolaires).

Repas

Les repas se prennent au restaurant scolaire (*sauf sortie*). Ils sont fournis par le prestataire RPC. Leur coût est de 3.90 euros par enfant.

Les enfants sont invités et encouragés à goûter de tout, l'équipe pédagogique veille au service et au bon déroulement de ce temps ainsi qu'au respect des règles de vie en collectivité. Les enfants sont sollicités sur des tâches de vie en collectivité suivant leur âge.

Les régimes alimentaires particuliers ou allergies alimentaires doivent impérativement être signalés sur la fiche sanitaire et d'inscription.

Un repas de substitution est proposé pour les régimes, sans porc et sans viande.

Suivant l'allergie alimentaire de l'enfant, nous vous invitons à nous fournir le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). L'apport de panier repas par la famille pourra être dans certains cas demandé. Dans ce cas précis un tarif 1 euros sera appliqué.

Les goûters de l'après-midi sont fournis par l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans. Le coût estimatif d'un goûter est d'1 euro par enfant.

[Les tarifs](#)



Adhésion annuelle de 15€

Tarifs Accueil de loisirs 3-13 ans / Agora Gleizé Animation 2023			
TARIFS JOURNEE AVEC REPAS + GOUTER			
Quotient Familial	GLEIZE	ARNAS	HABITANTS HORS GLEIZE/ARNAS
QF1 0 à 300	6,50 €	7,20 €	14,10 €
QF2 301 à 500	8,29 €	8,99 €	15,89 €
QF3 501 à 700	9,74 €	10,44 €	17,34 €
QF4 701 à 900	11,42 €	12,12 €	19,02 €
QF5 901 à 1100	13,33 €	14,03 €	20,93 €
QF6 1101 à 1300	14,45 €	15,15 €	22,05 €
QF7 1301 à 1500	16,35 €	17,05 €	23,95 €
QF8 1501 à 1700	18,37 €	19,07 €	25,97 €
QF9 >1700	20,50 €	21,20 €	28,10 €
COTISATIONS VACANCES	1€ par période de vacances		

Tarifs Accueil de loisirs 3-13 ans / Agora Gleizé Animation 2023			
TARIFS 1/2 JOURNEE SANS REPAS			
GLEIZE	ARNAS	AUTRES	REPAS
1,30 €	1,65 €	5,10 €	3,90 €
2,20 €	2,55 €	6,00 €	
2,92 €	3,27 €	6,72 €	
3,76 €	4,11 €	7,56 €	
4,72 €	5,07 €	8,52 €	
5,28 €	5,63 €	9,08 €	
6,23 €	6,58 €	10,03 €	
7,24 €	7,59 €	11,04 €	
8,30 €	8,65 €	12,10 €	

Pour les demi-journées avec repas : cumuler tarifs 1/2 journée + repas

Tarifs applicables à partir de juillet 2023

Conditions de départ de l'enfant

Les horaires du centre de loisirs doivent être respectés. Les enfants accueillis pourront quitter l'accueil dans les conditions suivantes :

Seuls les responsables légaux de l'enfant ou une personne de plus de 16 ans autorisée et déclarée par ceux-ci sur la fiche d'inscription peuvent venir le chercher dans les locaux d'accueil.

Toute modification concernant le responsable légal ou les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, doit être signifiée par écrit, par le responsable légal, auprès de la direction de l'accueil de loisirs. Lorsque la personne qui vient chercher occasionnellement un enfant n'est pas connue des encadrants, elle doit présenter une pièce d'identité, correspondant au nom indiqué par le responsable légal.

Toute sortie de l'accueil de loisirs est définitive.

Les retards entraînent des difficultés de fonctionnement. Ainsi l'organisateur se réserve le droit de prendre des mesures concernant l'utilisation des services pour les familles concernées.

Dispositions médicales

Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance du médecin.

Tout enfant qui, à son arrivée, présente des symptômes de maladies (Forte fièvre, éruption cutanée...) ne pourra être accepté.

Toute particularité liée à la santé de l'enfant (régime alimentaire particulier, allergies ou difficultés de santé), doit impérativement être signalée sur la fiche sanitaire et d'inscription.

Vie quotidienne, recommandations :

Des vêtements adaptés sont recommandés car du sport et des activités de peinture peuvent être proposés.

Merci de munir votre enfant d'une gourde d'eau. Lors des périodes ensoleillées, prévoir une casquette.

Prise en compte du rythme de l'enfant :

La journée est construite autour du rythme des enfants. Les activités sportives et ou sollicitant une forte concentration sont privilégiées en matinée. Elles peuvent être également proposées au cœur de l'après-midi en fonction des thématiques.

Un temps calme est proposé après le repas quelle que soit la tranche d'âge. Il est toutefois adapté en fonction de l'âge : lecture de conte, musique calme.

Pour les maternelles, un temps de sieste est proposé.

Comportement

L'équipe d'animation est responsable des enfants qui sont inscrits.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, des enfants dont :

- Le comportement serait préjudiciable au bon fonctionnement des différents accueils ou incompatible avec les règles de vie collective indispensables à l'organisation de ces temps.
- Les absences non justifiées qui perturberaient le fonctionnement du service.

Ces décisions d'exclusion pourront être prises après information à la famille.

Pertes, vols, casse

Merci de marquer les affaires de votre enfant. Le Centre ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. **Evitez les objets de valeurs, fragiles et les jeux d'échanges.**

Assurances

Les accueils de loisirs et les usagers sont assurés à la **MAIF sous le n°2363943B**.

Les enfants sont placés sous l'autorité du personnel de direction et animation qui sont eux-mêmes sous la responsabilité de l'association.